

Cap emploi accompagne tous les demandeurs d'emploi en situation de handicap

VRAI et **FAUX**

À la suite de votre inscription à Pôle emploi, votre conseiller Pôle emploi vous indiquera si votre situation nécessite l'expertise emploi/handicap de Cap emploi en fonction de vos besoins.
Cap emploi intervient soit tout au long du parcours soit sur une expertise ponctuelle.

Les Cap emploi sont présents dans les agences Pôle emploi

VRAI

Pour une meilleure articulation des services, un Lieu Unique d'Accompagnement, le [LUA](#), est opérationnel sur toute la France depuis le 1er septembre 2022, et pour Cap emploi 85, depuis octobre 2021.



Le service Cap emploi s'adresse aux entreprises privées et publiques

VRAI

Cap emploi intervient auprès de tous les employeurs du secteur privé et du secteur public (administrations d'État, collectivités territoriales, fonction publique hospitalière) quelque soit l'effectif de l'entreprise.

Le service Cap emploi s'adresse aussi aux salariés

VRAI

Cap emploi intervient pour aider les salariés en risque d'inaptitude, pour trouver une solution de maintien dans l'entreprise, en accord avec l'employeur et le médecin du travail.
Il les accompagne aussi dans leur évolution professionnelle (reconversion, création d'entreprise, formation).

Cap emploi ne propose pas d'offres d'emploi

FAUX

Des offres d'emploi sont diffusées sur notre site internet www.capemploi-85.com.
Ainsi que les [CV des demandeurs d'emploi](#) qui le souhaitent.

Le rapprochement des offres et des candidats est réalisé en collaboration avec Pôle emploi.

Le service Cap emploi est payant pour les employeurs

FAUX

Le service Cap emploi est gratuit pour tous les employeurs, privés et publics, il est financé par l'Agefiph, le Fiphfp et Pôle emploi.